



PARIS, LE 27 AVRIL 2005

LE DIRECTEUR GENERAL DES IMPOTS
139 RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

CE 2005/2395

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PROJET AGORA.

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous m'avez écrit le 9 mars dernier pour me faire part de certaines inquiétudes et de souhaits de votre organisation concernant le projet AGORA.

Le calendrier prévu de l'expérimentation et du déploiement d'Agora a été communiqué à l'ensemble des directions en mai 2004 et présenté aux organisations syndicales nationales lors des groupes de travail des 10 mai et 22 novembre 2004.

Les directions d'expérimentation ont, d'ores et déjà, pour la plupart, informé les organisations syndicales du principe de l'expérimentation d'Agora dans leurs services. Il est prévu que le dispositif d'expérimentation soit présenté par chacune des directions d'expérimentation après le groupe de travail national du 30 mars.

La conception d'Agora a été précédée et accompagnée d'une réflexion sur son impact sur l'organisation des services de direction dans le cadre des objectifs assignés à Agora par le contrat de performances. Agora doit, notamment, être le vecteur de services nouveaux délivrés aux agents et aux chefs de service.

Cette réflexion a conduit, à la création, d'une part, de pôles de gestion en matière de gestion administrative et de rémunération et, d'autre part, de conseillers RH. Les pôles de gestion auront une vision complète et globale du dossier des agents gérés. Les « conseillers RH » sont, pour leur part, chargés de répondre aux demandes de renseignements et de conseil formulées par les agents et les chefs de services. Cet aménagement de l'organisation des services de direction a été décidé à l'issue de tests effectués pendant un an dans quatre directions des services fiscaux et dont le bilan vous a été présenté lors des groupes de travail consacrés à AGORA.

Monsieur Serge COLIN
Secrétaire Général
Syndicat National Unifié des Impôts
80-82 rue de Montreuil
75011 PARIS

Par ailleurs, si les caractéristiques d'Agora (dématérialisation des formulaires de gestion administrative, suppression des solutions de continuité entre la gestion administrative et la paye) permettent d'alléger de façon significative les tâches de saisie et de collationnement dans les services de direction, elles n'ont pas d'incidence en tant que tel sur les règles de gestion en matière d'affectation, de mutation ou de promotion.

Pour ce qui concerne la formation, je précise que la formation des formateurs de niveau 1 a déjà eu lieu ainsi que les premières sessions des agents des directions d'expérimentation. Ces formations portent sur la version 1 d'Agora qui est, contrairement à ce que vous indiquez, stabilisée depuis plusieurs mois.

Enfin, concernant la gestion des horaires variables, il est prévu d'expérimenter le pointage sur le poste de travail des agents. Cette fonctionnalité allège sensiblement les tâches fastidieuses de vérifications de listings ou de corrections. Elle répond au souhait de la DGI :

- d'apporter de nouveaux services à ses agents en leur permettant de consulter, en ligne, à tout moment, leurs éléments de badgeage et leur temps de travail avec les éventuels crédits ou débits de temps qui en découlent;
- de simplifier leur vie quotidienne en leur permettant de gérer, depuis leur poste de travail, les régularisations de leurs horaires.

Elle n'a en aucun cas pour objectif de modifier le régime des horaires variables instauré dans le cadre de la mise en place de l'ARTT en 2001.

Ainsi, comme l'ensemble des autres fonctionnalités d'Agora, l'expérimentation du pointage sur le poste de travail sera effectuée en double commande. Les agents des sites d'expérimentation seront donc invités à badger selon les modalités actuellement en vigueur et sur leur poste de travail. Leur temps de travail restera décompté à partir des badgeuses dédiées.

Les éléments ainsi recueillis permettront d'apprécier les changements quantitatifs et qualitatifs apportés par cette nouvelle fonctionnalité. Ces éléments seront partie intégrante du bilan de l'expérimentation.

Aucune décision définitive ne sera prise sur ce sujet sans que nous ayons pu en parler de manière approfondie.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bruno PARENT